

Interview de M. Jacques Chirac, Président de la République et candidat à l'élection présidentielle 2002, au "Journal du Net" le 12 mars 2002, sur ses propositions concernant la diffusion de l'accès à l'Internet, la recherche et l'innovation, le rôle de l'Internet dans les relations entre l'administration et les usagers ainsi que dans la vie politique et sur le contrôle des contenus de l'Internet.

Le Journal du Net. Il est communément admis que les nouvelles technologies et Internet en particulier sont un enjeu décisif pour les dix années à venir, aussi bien pour notre économie, nos entreprises que pour la société française dans son ensemble. Partagez-vous cette analyse ?

Jacques Chirac. J'ai eu l'occasion d'évoquer à plusieurs reprises, ces dernières années, l'enjeu capital que représente la diffusion des technologies de l'information dans notre pays en termes de croissance, d'innovation, d'emplois, d'accès au savoir et d'influence culturelle dans le monde. Durant les sept dernières années, la France a changé, elle a progressé, mais elle n'a pas comblé son retard. Nous conservons un taux de connexion à Internet de nos foyers inférieur de 40% à la moyenne européenne. L'Allemagne, la Grande-Bretagne, l'Italie et l'Espagne se sont appropriés beaucoup plus vite que nous ces innovations. Quant aux Etats-Unis et aux pays nordiques, comme vous le savez, plus de la moitié de leur population est connectée.

Il n'y a en France ni carte d'identité électronique, ni possibilité de voter par Internet, ni paiement d'impôts en ligne. Comparé aux actions menées par nos voisins, le bilan de la France reste très moyen. C'est avant tout le dynamisme des Français qui a porté les progrès de l'Internet. La puissance publique n'a pas su dessiner une vision politique, elle s'est contentée de courir après l'événement.

C'est pourquoi je souhaite que le prochain quinquennat soit celui d'un nouvel élan pour l'entrée de la France dans la société de l'information. Je veux porter le projet d'une "France numérique", profondément modernisée, autour de trois priorités :

- l'accès de tous les Français à l'Internet à haut débit et la poursuite de la baisse des tarifs de l'Internet
- un plan national d'équipement en ordinateurs pour les foyers, les écoles et les universités
- la primauté donnée dans la recherche française et européenne aux technologies de l'information, au même titre que les sciences du vivant et de l'environnement.

Il y a deux ans, les responsables politiques se sont intéressés de près au phénomène. Vous avez vous-même rencontré à plusieurs reprises les professionnels du secteur ou visité des entreprises. Aujourd'hui, cet intérêt semble moindre. Est-ce simplement une impression ?

Si "l'euphorie internet" est un peu retombée, je persiste à croire que l'appropriation des technologies de l'information représente un défi majeur à relever pour notre pays dans les cinq années à venir. L'enjeu est économique. mais aussi culturel. Mon intérêt pour cette question n'a

... mais les enjeux sont économiques, mais aussi culturels. Mon intérêt pour cette question n'a pas diminué. Au contraire, je crois qu'il y a désormais urgence à agir.

D'une façon générale, quelle est votre vision de l'apport des nouvelles technologies au développement de la France et de l'Europe ?

Les technologies de l'information peuvent nous apporter des bienfaits dans presque tous les domaines de la vie quotidienne. La communication, évidemment qui ne cesse de se développer, quelles que soient les distances. La santé aussi : soigner à distance, dans les meilleures conditions, c'est désormais possible. L'accès au savoir et à la culture : l'ordinateur communiquant devient l'encyclopédie universelle du XXI^e siècle.

La France et l'Europe, la France en Europe, peuvent et doivent en faire leur domaine d'excellence. Nos équipes de chercheurs, nos entrepreneurs, nos travailleurs qualifiés sont nos premiers atouts. Nous avons les moyens, ensemble, de faire des nouvelles technologies une chance économique, mais également un moteur de coopération, un projet d'unité. Le développement de ces projets de recherche nécessite que nous travaillions ensemble : public et privé, pays voisins en Europe.

Ceci est d'autant plus légitime que nous sommes porteurs d'un message : la conciliation de l'avancée du progrès et du respect de l'homme. Les nouvelles technologies, quel que soit leur domaine d'application, posent des questions éthiques : du respect de la vie privée à la protection intellectuelle et artistique, des limites à apporter à la liberté d'expression. Je suis convaincu que l'Europe est porteuse d'une réponse originale à ces questions.

Parce que je crois que le progrès de la science n'a de sens que s'il se fait dans le respect et même l'approfondissement de la démocratie, l'Europe doit s'engager pleinement dans la voie de cette conciliation au niveau international.

Le premier phénomène lié à l'Internet a été ce qu'on a appelé la Nouvelle économie, avec ses excès et ses dérives, mais qui a aussi permis un essor de l'esprit d'entreprise en France. Avec le recul, comment jugez-vous cette période ? Que faut-il en retenir à votre sens ?

Cette période aura permis de prouver à tous ceux qui en doutaient que les Français, et les jeunes en particulier, ont envie d'entreprendre. Les obstacles ne sont pas culturels comme cela était parfois avancé. Ils sont administratifs, financiers, fiscaux. Les perspectives d'expansion et de gains - osons le dire - ont été suffisamment extraordinaires dans ce secteur durant cette période pour ne pas dissuader les créateurs d'entreprise de se lancer dans l'aventure. La prise de risque pouvant être récompensée - et largement -, elle méritait d'être tentée.

Je suis donc plus que jamais convaincu de l'importance de libérer les initiatives afin que la créativité, l'imagination, le dynamisme de nos entrepreneurs puissent se déployer dans tous les secteurs économiques. Cela implique un allègement important des obstacles et des contraintes.

Je souhaite réunir les partenaires sociaux pour organiser un "Grenelle des simplifications administratives". Je suis également favorable à la création d'un médiateur des entreprises dans chaque département. Un soutien actif à la création d'entreprise est également nécessaire.

Cela suppose, enfin et surtout, que la réussite professionnelle et financière ne soit plus suspectée et donc pénalisée, honteuse et découragée.

Comment aujourd'hui accompagner et favoriser la création d'entreprises dans le domaine de la high-tech ? Les pouvoirs publics doivent-ils jouer un rôle ?

Comme je viens de le dire, le rôle d'accompagnement des pouvoirs publics dans la création d'entreprise doit être significatif puisqu'il s'agit d'alléger tout ce qui empêche "le passage à l'acte". Nous avons du travail pour leur être aussi favorable que nos voisins européens, car, selon le dernier rapport sur la compétitivité et l'innovation de la Commission européenne, la France est particulièrement mal placée en termes d'environnement pour la création d'entreprise : sur les quinze pays de l'Union, nous sommes derniers pour le financement, avant-derniers pour l'information et la formation, et derniers pour les procédures administratives.

J'ai indiqué ma volonté d'engager un effort massif en faveur de la création d'entreprises, avec comme objectif "un million d'entreprises en plus" sur cinq ans. Je compte relever le défi en appliquant le principe "Pas de taxes, ni de charges avant le premier euro de chiffre d'affaires". Il faut donner de nouveaux droits aux entrepreneurs. Dans notre pays, plus on prend de risques,

moins on est protégé. Il serait souhaitable notamment que les créateurs d'entreprises puissent bénéficier de l'assurance-chômage et qu'une distinction puisse être faite entre leur patrimoine privé et le patrimoine affecté à l'entreprise.

Des efforts importants doivent également être faits pour dégager des financements, ce sont eux qui ont permis le formidable boom que nous avons connus sous la génération start up. Je veux renforcer les incitations fiscales pour orienter l'épargne de proximité vers l'investissement dans les nouvelles entreprises. Il faut élargir le dispositif de la loi Madelin en favorisant les investisseurs providentiels, les business angels.

Je souhaite plus généralement ramener la fiscalité des entreprises françaises au niveau de la moyenne européenne et assouplir par la négociation les 35 heures pour les salariés qui le souhaitent. Ainsi nos entreprises cesseront d'être pénalisées dans la compétition internationale, et l'emploi ne se délocalisera plus à l'étranger. La fiscalité française doit être juste et non confiscatoire. Je souhaite une réforme de grande ampleur de l'impôt sur le revenu et celle des mécanismes d'intéressement au bénéfice des créateurs d'entreprises ou de leurs salariés.

Si, dans la high tech, les entreprises nouvelles bénéficieront de ce plan général, elles devront faire par ailleurs l'objet d'une attention toute particulière, en raison des enjeux colossaux de ce domaine pour le dynamisme de notre économie dans les années à venir. Seul un Plan de mobilisation nationale pour l'innovation nous permettra de le relever. Outre un effort significatif en faveur de la recherche publique et privée - l'objectif étant de consacrer dans dix ans 3 % du PIB à la recherche développement, soit un effort supplémentaire de 50 % par rapport à la situation actuelle -, ce plan devra prévoir un statut de la jeune entreprise innovante qui est avide de meilleures relations entre entreprises et chercheurs publics.

Aujourd'hui, les nouvelles technologies s'installent dans toute l'économie, dans tous les processus de production, de décision et d'information. Quel jugement portez-vous sur ce phénomène de "e-transformation" ?

Il est encore un peu tôt pour en tirer toutes les conséquences. Elles sont diverses selon les secteurs. Mais les évolutions sont en marche, rien ne pourra stopper ce mouvement. La France doit avancer au rythme du monde. Il faudra seulement que les pouvoirs publics veillent à en corriger au fur et à mesure les éventuels effets pervers - je pense par exemple à la cybersurveillance des salariés - en instaurant une régulation adéquate.

Pour les entreprises, l'e-transformation est aussi synonyme d'investissements, en une période pas forcément favorable. Que peut faire la puissance publique, en France comme en Europe, pour favoriser la compétitivité, le dynamisme, l'amélioration des infrastructures technologiques ou des savoir-faire ?

C'est ce grand plan de mobilisation nationale pour l'innovation dont j'ai parlé qui doit permettre de redynamiser les investissements technologiques. J'ai l'ambition de faire de la France le premier pays en Europe pour l'innovation. Je veux qu'on puisse venir s'installer en France pour créer de l'activité et des emplois. Je suis sûr qu'une telle ambition est partagée par les Français qui voient tous les bénéfices pour eux-mêmes et pour l'image de notre pays.

La recherche privée doit être favorisée et le statut de la jeune entreprise innovante qui consacre la moitié de ses dépenses en recherche le permettra. L'investissement dans la recherche publique ne doit pas pour autant être ralenti. Il peut compenser les difficultés des entreprises en période de ralentissement. Il peut et doit surtout leur profiter grâce à un resserrement des liens avec les entreprises. Il est grand temps, dans le monde de la recherche comme ailleurs, de faire tomber les murs étanches et souvent idéologiques qui séparent privé et public. Le combat pour l'innovation doit au contraire être l'occasion de voir ensemble la France en grand.

Comment assurer la formation permanente des salariés qui doivent en évoluer et progresser dans leur savoir-faire et leur carrière ?

Il s'agit d'un autre aspect de l'investissement dans l'avenir de notre pays. La formation permanente doit permettre aux salariés qui n'ont pas d'emploi d'en retrouver un, certes. Mais notre ambition doit être plus grande. Je propose la création d'une véritable "assurance emploi". Elle concernera l'ensemble des salariés afin qu'ils puissent progresser tout au long de leur vie

professionnelle et envisager l'avenir avec sérénité, quelles que soient les mutations économiques ou technologiques que rencontreront leurs employeurs. Ainsi un "compte personnel de formation professionnelle" sera ouvert à chaque Français et lui permettra de se former tout au long de sa vie active, sur la base d'un accord de branche ou d'entreprise. Les structures de la formation continue devront s'y adapter.

Quels aménagements réglementaires pourraient favoriser les nouvelles façons de travailler que permettent les nouvelles technologies et auxquelles aspirent les Français, le télétravail notamment ?

L'introduction des nouvelles technologies peut être facteur d'épanouissement mais aussi, dans de nombreux cas, de bouleversement dans le travail et de stress. Pour certains, travailler à la maison est une souplesse \pounds pour d'autres c'est une astreinte insupportable.

Le constater sans en tirer toutes les conséquences dans l'organisation du travail, c'est se priver de tirer tous les bénéfices des technologies de l'information. Autrement dit, je souhaite que les entreprises fassent preuve de souplesse, en s'adaptant aux situations particulières, et non d'une flexibilité aveugle, qui se ferait au détriment de la vie du salarié. Il est désormais indispensable d'adapter nos règles sociales à l'avènement de la société numérique. La méthode s'impose d'elle-même : c'est celle du dialogue social. Car lui seul permet la prise en compte de la variété des situations, des entreprises comme des salariés.

La France compte aujourd'hui environ 10 millions d'internautes. Que retenir-vous en priorité : la progression continue de cette population ou sa relative faiblesse, notamment par rapport à d'autres pays ?

La progression continue de la population d'internautes est une réalité, heureusement, mais je n'ai pas pour habitude de me contenter de la mention "passable" pour la France. Ce n'est pas l'idée que je me fais de la responsabilité politique. Je regrette donc effectivement le retard français par rapport à nos voisins que rien n'explique, ni raison culturelle, ni qualité de nos industriels, ni état du réseau de télécommunications, si ce n'est un manque de volonté politique pour faire tomber les obstacles.

Que vous inspire le thème de "démocratisation de l'Internet" ?

Que cette démocratisation est indispensable si l'on croit effectivement qu'avec Internet, c'est une société numérique ou société de l'information qui est en train de naître, qu'elle est porteuse de mutations extraordinaires, d'accès au savoir, à l'information.

Autour de ce thème de démocratisation, on parle beaucoup tuyaux, débits et programmes, en oubliant que la première condition pour profiter de l'Internet est de disposer d'un ordinateur. En ce domaine, la France reste en retard sur ses principaux voisins européens. Que préconisez-vous dans ce domaine ?

Il ne suffit pas de constater le coût de l'équipement et de l'accès à internet, le regretter et attendre. Je souhaite mettre en œuvre un plan national d'équipement en ordinateurs communicants. Il concernera en priorité les familles défavorisées afin que tout enfant rentrant au collège puisse bénéficier à la maison de cet outil de plus en plus indispensable. Les étudiants seront également aidés par le biais des bourses d'étude qui devront prendre en charge l'acquisition d'un ordinateur. Enfin, je suis favorable à l'extension des défiscalisations (amendement "Messier") pour les entreprises qui souhaiteraient donner des ordinateurs neufs ou d'occasion ou des forfaits internet à leurs salariés. J'estime l'effort à consentir pour ce plan de "rattrapage" de l'ordre de 300 millions d'euros.

Aux yeux de tout le monde, l'implantation de l'Internet dans les écoles, collèges, lycées et universités est vitale. Beaucoup a déjà été fait en ce sens. Quelles sont vos priorités aujourd'hui ? Mes priorités sont d'achever l'équipement, dans les établissements scolaires mais également des élèves et des étudiants et de développer l'usage qu'il en est fait dans l'enseignement. Un ordinateur pour trois élèves dans les établissements scolaires. Un ordinateur par étudiant à l'université et un ordinateur par famille, tels sont les objectifs que nous devons nous fixer d'ici 2007. Les nouvelles technologies peuvent permettre de moderniser et d'enrichir l'enseignement et les méthodes pédagogiques. Les enseignants doivent y être pleinement formés.

Existe-t-il à vos yeux une "fracture numérique" entre les différentes catégories de Français. entre

Existe-t-il de vos jours des "fractures numériques" entre les différentes catégories de Français, entre régions ou entre départements ?

Ce terme de "fracture numérique" reflète exactement la situation de notre pays. Entre catégories sociales, les possibilités financières d'accès à Internet sont très différentes. J'ai souligné l'aide qui devait être apportée pour la réduire, au niveau de l'équipement des ménages. Entre générations, le fossé n'est pas moindre. Il se résorbera lentement, grâce à l'influence des plus jeunes. Entre territoires, le problème est différent : c'est avant tout un problème de réseaux et d'infrastructures dans des zones considérées comme insuffisamment rentables.

Le chantier le plus communément cité est celui de l'accès des Français à l'Internet haut-débit. Selon les professionnels du secteur, il est la condition du déploiement rapide de services Internet efficaces et donc de la pérennité du secteur. Partagez-vous cette analyse ?

Je la partage. Le haut débit n'est certes pas une nécessité pour un usage quotidien d'Internet aujourd'hui. Mais si l'on veut faire des nouvelles technologies le vecteur de la réforme d'un certain nombre d'administrations par exemple ou permettre le développement du travail à domicile, et plus tard de la télémédecine, et installer des activités économiques sur l'ensemble du territoire, il faut savoir être visionnaire et faire les investissements nécessaires dès maintenant. Quelles seraient selon vous les mesures les plus urgentes pour accélérer ce déploiement ?

Rappelons tout d'abord que le haut débit peut être fourni par le téléphone (ADSL), le câble, le satellite ou la Boucle Locale Radio. Chaque solution a sa logique.

Le premier axe est de favoriser l'offre ADSL par la concurrence sur la boucle locale téléphonique. C'est l'ouverture à la concurrence qui a permis l'essor spectaculaire de la téléphonie mobile. Les obstacles tarifaires et non tarifaires encore opposés aux nouveaux opérateurs doivent donc être levés. Aujourd'hui, l'Etat qui est actionnaire majoritaire de France Télécom a les moyens de l'imposer.

Dans les régions "non rentables", où le simple jeu de l'économie de marché ne permettrait pas l'installation de l'Internet rapide, une intervention publique est nécessaire. Les collectivités locales sont les mieux placées pour déceler les problèmes et établir un plan régional de déploiement du haut débit. L'Etat devra soutenir leur action dans le cadre des contrats de plan Etat-Régions qui, pour l'instant, ne font qu'une maigre part au développement des infrastructures de télécommunication à haut débit. L'Etat sera dans son rôle de garant de la cohésion nationale, mais ne se substituera pas à l'initiative privée.

Le rôle de France Télécom, dont l'Etat est actionnaire, est souvent stigmatisé. Jugez-vous ces critiques justifiées et qu'attendez-vous de l'"opérateur historique" ?

France Télécom est une belle entreprise. Son personnel est de très grande qualité. Elle passe d'une situation de monopole à une concurrence vive dans un secteur stratégique. Elle a beaucoup évolué et doit continuer à le faire comme l'ensemble du secteur. Elle doit poursuivre la politique engagée de baisse des tarifs et d'ouverture à la concurrence de la boucle locale pour permettre la diffusion d'Internet à haut débit au meilleur prix.

Dans quelle mesure Internet modifie-t-il, selon vous, les rapports citoyens-pouvoirs publics ?

L'Internet est un outil de ce qu'on appelle "la démocratie d'opinion". Il permet à chaque instant au responsable politique de connaître l'opinion de ses administrés en ligne. C'est à la fois une chance et une menace pour la vie politique.

Une chance, car cela permet aux citoyens de mieux faire entendre leurs points de vue, et de participer davantage au débat démocratique en dehors des échéances électorales. Quand l'Internet se sera vraiment démocratisé, les citoyens pèseront davantage qu'auparavant dans la vie politique française.

Mais l'Internet peut aussi constituer une menace car un responsable politique doit privilégier la recherche de l'intérêt général du pays, qui n'est pas la somme des intérêts particuliers des Français. Cela signifie qu'un homme d'Etat doit parfois prendre des décisions très impopulaires, pour le bien de la Nation qu'il gouverne. Je pense par exemple aux hausses d'impôts auxquelles le gouvernement d'Alain Juppé, avec mon entier soutien, a dû procéder entre 1995 et 1997 pour qualifier la France pour l'Euro. La France ne pouvait rester en dehors de cette grande ambition d'une monnaie européenne.

Aujourd'hui, l'internet, en permettant à toutes les communautés de manifester massivement et en temps réel leur désaccord à une décision politique, risque d'émousser le courage des hommes politiques. Une démocratie des lobbies apparaîtrait, dérive perverse de la démocratie d'opinion. C'est pour cela que l'indépendance d'esprit et le courage seront, plus que jamais à l'avenir, deux qualités primordiales des responsables politiques.

Comment l'administration peut-elle, en adoptant les nouvelles technologies, réconcilier les Français avec une puissance publique souvent distante ?

L'administration française du XXI^e siècle doit apprendre à se mettre encore davantage au service du public. C'est une exigence. Cela signifie qu'elle devra donner une priorité à l'accueil du public, que ce soit dans des maisons de services publics polyvalentes, dont les horaires seraient revus pour s'adapter aux contraintes des salariés, que ce soit au téléphone ou par courrier, que ce soit via l'internet. L'intérêt de l'internet dans la relation entre l'administration et l'utilisateur est triple : donner une meilleure information à toute heure, permettre un meilleur dialogue entre fonctionnaires et administrés, et, par le développement des téléprocédures, éviter les déplacements et les attentes inutiles.

Par ailleurs, l'adoption de l'internet au sein des administrations devrait permettre de rationaliser certains circuits administratifs pour rendre plus efficace le fonctionnement de l'administration au bénéfice des usagers.

Mais je mettrais deux bémols à cette vision idyllique des choses. D'abord, l'usage de l'internet est insuffisamment diffusé dans les foyers français pour qu'il puisse constituer l'unique outil de l'amélioration de la relation entre l'Etat et l'utilisateur. Ensuite, ce dont les Français ont besoin, ce n'est pas seulement d'une base de données publiques, inerte, c'est de pouvoir établir un contact direct avec les fonctionnaires, pour obtenir la réponse adaptée à leur cas particulier. Derrière un site internet, comme derrière un accueil téléphonique ou un guichet traditionnel, il faudra des fonctionnaires motivés au service de l'accueil du public. L'internet ne remplacera jamais la médiation humaine .

Quel peut ou doit être le rôle d'Internet dans la vie politique ?

L'internet est un réseau sans frontière qui permet d'informer le monde entier de tout ce qui se passe dans les zones les plus isolées et les plus fermées. Un simple mail permet aujourd'hui de dénoncer les exactions de n'importe quelle dictature, et de passer outre la censure de la presse. Le web est devenu un outil au service de la protection des libertés. Dans les démocraties, l'internet se révèle d'abord un outil de communication politique. Il permet le débat démocratique. Sur mon site de campagne, des milliers de Français viennent chaque jour s'informer et discuter sur des forums. Je suis heureux de ce lien direct ainsi établi avec mes compatriotes. C'est aussi un instrument de mobilisation. Un réseau de e-volontaires soutenant ma candidature s'est organisé, autour d'un "extranet de campagne", qui diffuse et fait remonter du terrain les idées et les informations sur le déroulement de la campagne. C'est enfin une formidable "machine à voter". Je suis sûr qu'à l'avenir les consultations politiques (référendum, vote_e) se multiplieront sur internet.

Cette campagne présidentielle est la première où l'Internet joue un rôle réel. Pensez-vous que les nombreuses initiatives (sites officiels, officieux, parodiques, critiques) puissent jouer un rôle quelconque ?

Je suis persuadé que l'internet est devenu un outil de communication politique à part entière. La seule limite à son influence tient à son caractère encore assez élitiste.

Quelle est votre position face au vote en ligne aujourd'hui ?

J'y suis favorable à condition qu'il soit organisé dans des conditions qui garantissent la confidentialité et la sincérité du scrutin et qu'il ne se substitue pas à la possibilité pour les citoyens qui ne disposent pas d'internet à leur domicile d'aller voter. Je crois que le vote électronique peut remédier à des situations dans lesquelles certains Français sont, de fait, exclus du suffrage universel. C'est le cas par exemple pour les expatriés qui résident très loin d'un consulat. Pour voter à l'élection présidentielle, ils devront parcourir parfois des milliers de kilomètres. J'ai proposé au gouvernement que soit organisé dès cette année, un vote

expérimental par internet dans quelques consulats. Je déplore qu'il n'ait pas donné suite à cette proposition.

Les Français manifestent des craintes face à ce qu'ils estiment être les risques de l'Internet, en matière de paiement mais aussi de protection de la vie privée ou de leurs enfants. Quelles mesures les pouvoirs publics peuvent-ils prendre pour réduire ces craintes ?

Dans tous ces domaines, nous disposons de législations très protectrices, qui doivent sans cesse être améliorées pour prendre en compte les conséquences du progrès technologique. Les pouvoirs publics doivent veiller à informer les citoyens -particulièrement les parents- des risques inhérents à l'internet. Les risques encourus viennent d'abord de l'ignorance. Que ce soit pour les enfants ou pour les détenteurs de carte bancaire, il y a autant, mais pas plus, de dangers sur l'internet que dans le monde réel.

Un écueil souvent rencontré est le caractère "sans frontières" de l'Internet (affaire Yahoo notamment). Quelle est votre position en la matière ?

Je crois qu'à terme la seule réponse au caractère transfrontières de l'internet se trouve dans la définition d'un état de droit international qui définisse des infractions communes (pédophilie, incitations à la haine, violence gratuite etc) et qui se donne les moyens de les appliquer par une coopération policière et judiciaire. Ce n'est pas utopique : au sein du groupe de travail du G8 sur la cybercriminalité, comme dans le cadre du Conseil de l'Europe, nous avons beaucoup progressé en ce sens.

L'influence de l'opinion internationale est utile pour faire avancer les choses. A l'époque, j'avais eu l'occasion de dire aux dirigeants de Yahoo mon indignation sur les ventes d'objets nazis qui se produisaient sur leur site. Je crois que c'est la position commune adoptée par les dirigeants européens, relayée par l'indignation du grand public qui a permis, alors que Yahoo n'était pas en infraction avec la législation américaine, de mettre fin à ce scandale.

Dans quelle mesure et avec quels moyens techniques ou juridiques faut-il réguler Internet ? Et qui doit en être chargé ?

Tout site doit respecter les lois du pays dans lequel il est hébergé. Nous devons par ailleurs lutter contre l'apparition de "paradis informatiques" dans lesquels les sites mafieux se réfugieraient. Le contrôle des sites est du ressort de la justice, éventuellement saisie par des particuliers ou par les pouvoirs publics.

Envisagez-vous de créer de nouvelles structures de contrôle ou d'accompagnement ? Un ministère dédié ?

Nous avons déjà des autorités publiques en charge du contrôle des contenus sur l'internet : la CNIL pour tout ce qui concerne la protection de la vie privée et des données personnelles, le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel pour les contenus. Je ne suis pas favorable à une multiplication des autorités administratives, je crois qu'il faut une cohérence dans le suivi de l'ensemble des médias. Quant à la création d'un ministère dédié aux technologies de l'information, pourquoi pas ? Mais ce n'est pas l'essentiel. L'essentiel c'est que ces technologies fassent l'objet d'une véritable priorité politique et budgétaire pour le prochain gouvernement.

A titre personnel, utilisez-vous Internet ou le mail ?

Internet est avant tout pour moi un instrument de détente, une fenêtre ouverte sur le monde, à mes (très rares) moments perdus. Il abolit les frontières et me permet d'aller visiter des sites lointains, qui correspondent à mes centres d'intérêts. Je préfère le téléphone au mail. Mais je reçois plusieurs milliers d'e-mails par jour sur le site de l'Elysée. Et mes collaborateurs m'envoient leurs notes à travers notre messagerie interne. Que de progrès depuis le téléphone à trois touches que j'ai trouvé à mon arrivée à l'Elysée en 1995 !

Quels sont vos sites préférés ?

D'abord trois sites consacrés à l'art, Artdujapon.org, Tribalarts.com et le site du Louvre. Et puis un site dédié au sumo, Sumo.or.jp.

Avez-vous consulté les sites qui vous étaient consacrés, pro et anti-Chirac ?

Je rends visite régulièrement à mon site de campagne (www.chiracaveclafrence.net) Les autres, je n'ai pas eu le temps d'aller les voir.

Qu' aimez-vous sur Internet ?

ce aimez-vous sur internet ?

L'incroyable diversité et l'érudition des contenus. Il y a quelques mois, je suis resté en admiration devant un site extraordinaire consacré à l'homme de Tautavel...

Et que détestez-vous ?

L'idée que l'internet sert de réseau commercial à toutes sortes de trafiquants : de drogue, d'armes, d'organes voire d'enfants.

Quel service rêveriez-vous de pouvoir utiliser ?

Un service de messagerie qui me relierait à chaque Français. Mais, il me serait impossible de répondre au courrier

(Source <http://www.2002pourlafrance.net>, le 13 mars 2002)